

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

Adopté

N° CD91

AMENDEMENT

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'ouverture et de fermeture de classe »

les mots :

« d'effectifs pour l'ouverture et la fermeture de classes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.